



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Savoie



Je suis travailleur
frontalier en Suisse

**QUE FAIRE
EN CAS
D'ACCIDENT
AUX SPORTS
D'HIVER ?**

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SANTÉ DISPENSÉS EN FRANCE



Chez les professionnels de santé

Je dois identifier ma feuille de soins avec
un numéro d'immatriculation spécifique mentionné
sur l'attestation fournie par la CPAM.



NE PAS UTILISER SA CARTE VITALE

après avoir effectué une déclaration auprès de son employeur.



Dans les hopitaux

Je précise ma situation de frontalier
au bureau des entrées.